

SAINT-GERMAIN DE LA RIVIERE

CARTE COMMUNALE



RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Prescription	Approbation	Arrêté préfectoral
26/10/2006	09/03/2010	

Vu pour être annexé le

Le Maire,

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Commune de

SAINT GERMAIN de la RIVIERE



PROJET D'ELABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE

Enquête publique du 18 janvier au 19 février 2010

Rapport, pièces jointes

Conclusions et avis

**Michel Daubigeon
Commissaire-enquêteur**

RAPPORT D'ENQUÊTE

3 pages

PIÈCES JOINTES

5 pages

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE LA RIVIERE

**Enquête publique relative au projet d'élaboration
de la carte communale de la commune**

RAPPORT D'ENQUÊTE

Par décision en date du 12 novembre 2009, M. le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a nommé le commissaire-enquêteur soussigné en vue de conduire l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Par arrêté municipal en date du 21 décembre 2009 monsieur le Maire de SAINT GERMAIN DE LA RIVIERE, a prescrit une enquête publique du 18 janvier au 19 février 2009 concernant les dispositions de la carte communale de la commune et en a fixé les modalités.

En exécution de cet arrêté, le dossier et le registre d'enquête ont été déposés à la mairie où ils ont été tenus à la disposition du public les jours et heures habituels d'ouverture.

L'arrêté précise les jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur où toute personne le désirant peut venir le rencontrer.

Le présent document qui constitue le rapport demandé au commissaire-enquêteur étudie le projet, rend compte du déroulement de l'enquête et analyse les observations recueillies.

1 – RAPPEL DU PROJET

La commune de SAINT GERMAIN DE LA RIVIERE a décidé de se doter d'un document d'urbanisme en application de la loi solidarité et renouvellement urbain (S.R.U.) du 13 décembre 2000.

Par délibération du 5 avril 2007, le Conseil municipal a décidé d'adopter comme document d'urbanisme une carte communale, plus adaptée aux besoins de la commune compte tenu de sa taille et de sa spécificité rurale.

L'objectif prioritaire est donc d'offrir à travers le zonage, des possibilités d'extension mesurées et d'accueillir de nouveaux habitants de manière à pouvoir assurer un renouvellement de la population tout en conservant un caractère rural au territoire en protégeant les espaces agricoles et forestiers ainsi que les paysages et les espaces naturels.

A cet effet, le projet prévoit la création de zones "U" sur Le Bourg et pour les lieux dits de Meyney, Sicard, La Garde et Goffre, permettant la densification de ces hameaux et des aménagements d'infrastructure ainsi que des futurs projets d'assainissement collectif.

La carte communale est toutefois contrainte par :

- Le PPRI de la rivière Dordogne,
- Un important secteur de carrières,
- Les zones viticoles AOC,
- La protection des paysages des coteaux.

La collectivité, à l'issue du diagnostic, a retenu un certain nombre de sites de développement potentiel tout en réfléchissant à un développement à plus long terme d'une politique communale de l'habitat :

- Des zones U où les constructions sont autorisées,
- Des zones N où les constructions ne sont pas admises à l'exception des bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole et aux équipements collectifs, la réhabilitation des bâtiments existants y étant toutefois admise.

2 – DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

1. L'enquête s'est déroulée sans incident.

Les personnes intéressées par le projet ont été informées de l'enquête ainsi que l'attestent :

- la publication de l'arrêté municipal du 21 décembre 2009 dans les journaux :
 - le Courrier Français de Gironde des 25 décembre 2009 et 22 janvier 2010,
 - Le Résistant des 24 décembre 2009 et 21 janvier 2010.
- le certificat d'affichage signé du maire de la commune indiquant que l'arrêté a été affiché pendant toute la durée de l'enquête, informant ses administrés de son organisation et de son déroulement.

Ces documents sont joints en annexe au présent rapport.

De plus, cette enquête a été annoncée dans le bulletin municipal diffusé à la population en début d'année.

Le commissaire enquêteur s'est rendu à la mairie de Saint Germain de la Rivière le 18 décembre 2009 afin de rencontrer le maire, recevoir et viser le dossier, coter et parapher le registre d'enquête.

L'enquête s'est déroulée durant 33 jours consécutifs du 18 janvier au 19 février 2010 inclus dans les formes prévues.

Pendant la durée de l'enquête, ont été tenus à la disposition du public en mairie :

- la décision de M. le Président du Tribunal Administratif,
- l'arrêté de M. le Maire,
- le dossier "Carte communale" réalisé par le cabinet URBAN comprenant :
 - un rapport de présentation,
 - un plan de zonage,
 - un plan des servitudes d'utilité publique,
- le registre d'enquête ouvert par le maire et destiné à recevoir les observations.

Conformément à l'arrêté municipal, le commissaire-enquêteur a siégé dans les locaux de la mairie de Saint Léon :

lundi 18 janvier 2010 de 9 heures 30 à 12 heures,
jeudi 4 février 2010 de 15 heures à 17 heures 30,
vendredi 19 février 2010 de 15 heures à 17 heures 30.

Le dernier jour de l'enquête, le registre ne comportant aucune observation a été clos par le maire.

Aucun courrier n'a été reçu

Pendant les permanences du commissaire-enquêteur, 10 personnes sont venues consulter le dossier et demander des explications.

Avant de clore le présent rapport, on signalera qu'en vertu des dispositions réglementaires, le commissaire-enquêteur doit formuler des conclusions séparées. Ces dernières vont, en conséquence, figurer dans un document joint auquel on voudra bien se reporter.

Fait à Libourne, le 25 février 2010

le commissaire-enquêteur



CAVE BORNET LIB
RACHETE
VOS GRANDS CRUS
St-Émilion • Pomerol • Mâcon
aux meilleurs prix (tous apais)
05 57 51 82 19

40 **LERESISTANT**
jeudi 21 janvier 2010

ANNONCES LEGALES

Avis est donné de la constitution de la S.A.R.L. ECO-HABITAT - Réalisations sous le Sigle « ECO-HABITAT » au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 3, rue François-Villon 33150 CENON
Objet : Construction et Rénovation
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre des commerces et des sociétés de Bordeaux
Gérant : M. BOUHENDIEUR AHMED demeurant 3 François-Villon 33150 CENON nommé pour une période indéterminée
Le gérant Ahmed Bouhendieur

SCP Jean-Paul CAZAILLET, François Jean COLTAINT et Elisabeth SEVIGNAC
Notaires à SAINT-EMILION (Gironde 33300)

J. BERTIN ET CIE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 45 725 Euros
Siège social 11 place Pierre-OMIS CASTILLON-LA-BATAILLE
RCS Libourne n° 323 295 652

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Paul CAZAILLET, notaire à Saint-Emilion (Gironde), le 5 janvier 2010, les associés de la S.A.R.L. BERTIN ET CIE ont décidé de changer la dénomination sociale de la société. Ancienne dénomination : J. BERTIN ET CIE. Nouvelle dénomination : URBAN SPORTS - SARL BERTIN. Monsieur Jean Philippe BERTIN, demeurant à Saint-Antoine-de-Breuilh 283 route des Laurens a été nommé comme gérant à compter du 5 janvier 2010 en remplacement de Madame Jeanne BERTIN, demeurant à Saint-Antoine-de-Breuilh, 219 route des Laurens, démissionnaire. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Libourne. Signé : Jean-Paul CAZAILLET, notaire.

BORDEAUX CHOCOLATS
Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
24 rue Ulysse Gayon
33150 CENON
RCS BORDEAUX : B 510 055 296

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} octobre 2009, il a été décidé :
De transférer le siège social de la société de 24 rue Ulysse Gayon - 33150 CENON à Centre Commercial Pessac Beaulieu - Avenue Gustave Eiffel - 33600 PESSAC à compter du 1^{er} octobre 2009.
De modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis

Aux termes d'un acte SSP en date du 15 janvier 2010, il a été constituée une société civile.
Dénomination sociale : -Maison bâtiment rénovation construction
Siège social : 35 bis, chemin de Morbecq 33750 Saint-Germain-du-Puch
Forme : SARL
Capital : 1 500 euros
Objet social : Maçonnerie, plâtrerie
Gérance : M. BEYNE Ronald, 35 bis, chemin de Morbecq 33750 Saint-Germain-du-Puch
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

AVIS DE CONSTITUTION
Il a été créé une Société civile immobilière par un acte sous seing privé en date du 01/01/2010, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
Dénomination : SCI LA ROCHE CHALAIS
Siège : 19 Boulevard de La Teste 33120 ARCAHON
Objet : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée : 99 Années
Capital : 1090 Euros
Gérant : Thomas TEYSSIER, demeurant 24 rue d'Allemagne 33170 ARTIGUES PRES BORDEAUX
Immatriculation : au RCS de Bordeaux
Pour avis, le gérant

«MANEA»
Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros
26 Le Bourg 33570 PETIT PALAIS ET CORNEMPS

AVIS DE CONSTITUTION
Suivant acte sous seing privé du 20 décembre 2009, il a été constitué pour une durée de 99 ans, une société civile immobilière, dénommée «MANEA», au capital de 1 000 euros de numéraire, dont le siège social est à PETIT PALAIS - ET - CORNEMPS (33570), 26 Le Bourg, ayant pour objet l'acquisition, la détention et la gestion de tous immeubles ainsi que de toutes parts sociales ou actions, qui sera immatriculée au RCS de LIBOURNE, dont le gérant est Monsieur MECENE Remy demeurant 26 Le Bourg, 33570 PETIT-PALAIS-ET-CORNEMPS, et dont toute transmission et cession de parts sont soumises à l'agrément unanime des associés. Pour avis

Étude de Maître Daniel Mercodé, Notaire à JARNAC (Charente), 37, rue Pasteur

AVIS DE CONSTITUTION
Suivant acte reçu par Maître Daniel MARCADE, Notaire à JARNAC (16200), 37, rue Pasteur, le 17 décembre 2009, enregistré à COGNAC, le 23 décembre 2009 Bordeaux n°2009/649 cas n°1, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La Société a pour objet :
- la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement :
- de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, sous propriété ou usufruit, dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.
- de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, sous propriété ou usufruit, dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Aux termes d'une délibération en date du 12 octobre 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de BORDEAUX, Rue Poujeau, appartement 163, escale 2, à CAUZEUX (Orme), Les Brosses, ce à compter du 12 octobre 2009 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Gérance

Cabinet François Romain
Cabinet d'Avocats
68 avenue Jean Jaurès - BP 80020
- 33153 CENONCEDEX
Tél. 05.56.33.34.35
Fax : 05.56.86.90.43
Par décision du 18.12.2009, il résulte que les associés de la Société « SCP DE MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES Bertrand MAZEAUD, Emma MAJULIA, Olivier PRUNELLE, Gaëlle LE HOUEOU, Cristina CONTRERAS » Société en liquidation amiable au capital de 52 000 euros, siège de la liquidation BLAYE (33590), 75 cours Bacalan, (33070) 375 RCS LIBOURNE, après avoir entenu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quibus au liquidateur et déchargé de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE. Mention sera faite au RCS de LIBOURNE.

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL
Nom de la Société : PITS
Forme : EURL
Capital : 2 000 euros
N° RCS Bordeaux : 494 200 139
Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2009, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à compter du 01 janvier 2010.
En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :
Ancienne mention : le siège social est fixé à : N°3 Immeuble Lyautey rue Pierre Mendès France 33216 LORMONT
Nouvelle mention : le siège social est fixé à : N°37 rue Pierre-Salin 33130 LÉGNAN
Le gérant, Pierre-ric TAUNAY

AVIS DE MODIFICATION DE STATUT

HORIZON TRANSPORT AU CAPITAL VARIABLE
DE 10 000,00 EUROS - 20 Cours du général de Gaulle - 33230 Saint-Médard-de-Guizières - RCS : 501 736 527 800 027 Libourne.
Aux termes d'un PV de délibération des associés en date du 16/11/2009, il a été décidé des modifications des articles 2, 3 et 4 des statuts.
Article 2 : Ancien objet social « transports de personnes »
Nouvel objet social : « Tout service aux entreprises et à la personne »
Article 3 : Ancienne dénomination « Horizon transports »
Nouvelle dénomination : LM conseil-Accompagnement
Article 4 : Ancien siège social : 20 Cours du Général de Gaulle - 33230 Saint-Médard-de-Guizières
Nouveau siège social : 14 Quai de l'Isle - 33500 Libourne
Le gérant

AVIS DE CONSTITUTION DE SCI

Dénomination sociale : SCI MAJEA
Forme : SCI
Capital : 1 000 euros
Siège social : 11 rue des Murs 33500 LIBOURNE
Objet : acquisition de biens immobiliers, constructions, propriétés, gestion administration et disposition de biens.
Durée : 99 ans
Gérance : Bertrand et Magali LEBOURNE
Immatriculation : RCS LIBOURNE

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE MABROR
Capital 257 843,74 euros
RCS BORDEAUX 316 457 454
Anelien siège : rue Poujeau, Apt 103, Esc 2 - 33200 BORDEAUX
Nouveau siège : Les Brosses - 63350 CAUZEUX

Aux termes d'une délibération en date du 12 octobre 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de BORDEAUX, Rue Poujeau, appartement 163, escale 2, à CAUZEUX (Orme), Les Brosses, ce à compter du 12 octobre 2009 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Gérance

Cabinet François Romain
Cabinet d'Avocats
68 avenue Jean Jaurès - BP 80020
- 33153 CENONCEDEX
Tél. 05.56.33.34.35
Fax : 05.56.86.90.43

Par décision du 18.12.2009, il résulte que les associés de la Société « SCP DE MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES Bertrand MAZEAUD, Emma MAJULIA, Olivier PRUNELLE, Gaëlle LE HOUEOU, Cristina CONTRERAS » Société en liquidation amiable au capital de 52 000 euros, siège de la liquidation BLAYE (33590), 75 cours Bacalan, (33070) 375 RCS LIBOURNE, après avoir entenu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quibus au liquidateur et déchargé de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE. Mention sera faite au RCS de LIBOURNE.

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL
Nom de la Société : PITS
Forme : EURL
Capital : 2 000 euros
N° RCS Bordeaux : 494 200 139
Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2009, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à compter du 01 janvier 2010.
En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :
Ancienne mention : le siège social est fixé à : N°3 Immeuble Lyautey rue Pierre Mendès France 33216 LORMONT
Nouvelle mention : le siège social est fixé à : N°37 rue Pierre-Salin 33130 LÉGNAN
Le gérant, Pierre-ric TAUNAY

EARL LA FERME DES LANDES
36 Les Landes
Chemin des Jervillies
33200 COURTRAS
RCS Libourne 441 660 751

AVIS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 décembre 2009, il a été décidé, à compter du 29 décembre 2009 :
- l'augmentation du capital social de 191 430 € portant celui-ci de la somme de 15 570 euros à la somme de 210 000 euros ;
- la nomination aux fonctions de co-gérant de la société de M. Laurent TITE demeurant 36 Les Landes - Chemin des Jervillies 33200 COURTRAS et le changement de la dénomination sociale en EARL LA FERME DES JAROUILLIES. Les présentes modifications de la société sont déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Libourne.
Pour Avis

Les Gérants

AVIS DE DISSOLUTION

BILAN SOLUTION BUREAUTIQUE - B.S.B.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 61 700 €
Siège social :
102 rue de la République
(33600) CAMPS-SUR-L'ISLE
440 421 742 RCS Libourne

Aux termes de ses décisions du 30 décembre 2009, l'actionnaire unique a approuvé le traité de fusion par voie d'absorption de la société B.S.B. par la Société T.A.B. Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €, siège social à LIBOURNE (33500) 21 rue Georges Clemenceau 310 775 960 RCS LIBOURNE, en date à LIBOURNE du 26 novembre 2009. Il a, en conséquence, décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, son passif étant entièrement pris en charge par la Société T.A.B. et les actions échangées à raison de 19 actions de T.A.B. pour 617 actions de B.S.B.
La fusion et la dissolution définitive de la Société B.S.B. sont devenues définitives le 30 décembre 2009.
Pour avis

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 2 janvier 2010, il a été décidé :
- La dissolution anticipée de la société dénommée EURL ANTICA, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 700 EUR, dont le siège est à TALENCE (33400), 64 cours Gambetta, identifiée au SIREN sous le numéro 435341730 et immatriculée au Registre des déclarations et des Sociétés de BORDEAUX.
- Et la nomination de Madame Anne MONTIEL en qualité de liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, 547 cours de la Libération à TALENCE (33400).
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.
Pour avis

Le gérant
Dénomination : Candela Coiffure
Capital : 5 000 euros
Siège : 8 route de Ciron 33750 Saint-Germain-du-Puch
Objet : D'un salon de Coiffure et de service vente et de soins à la personne
Durée : 99 ans
Gérant : Mademoiselle ITEY Isabelle demeurant 5 avenue du Parc 33500 Libourne
Forme : Société à responsabilité limitée
Immatriculation au RCS de Bordeaux

COMMUNE DE SAINT-AVIT SAINT-NAZAIRE

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
Par délibération en date du 5 Novembre 2009, suite à l'enquête publique effectuée entre le 2 juin 2009 et le 3 juillet 2009, et à l'avis favorable du Commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal de Saint-Avit Saint-Nazaire a décidé :
- d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Avit Saint-Nazaire.
Cette délibération est affichée au siège en mairie de Saint-Avit Saint-Nazaire, durant un mois.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ÉLABORATION CARTES COMMUNALES DE LA RIVIÈRE ET DE SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIÈRE

Les dossiers concernant les projets de cartes communales des communes de LA RIVIÈRE et de SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIÈRE seront soumis à l'enquête publique durant un mois, du lundi 18 janvier 2010 au vendredi 19 février 2010 inclus.
Un dossier sera déposé dans chacune des mairies de LA RIVIÈRE et SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIÈRE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre ou les adresses à M. le Commissaire-Enquêteur, Mairie, 33126 LA RIVIÈRE ou Mairie, 33240 SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIÈRE, lequel les annexera au registre.
Des permanences seront assurées par le Commissaire-Enquêteur, M. DAUBIGEON, afin de répondre aux demandes d'informations prioritaires par le public :
- A la mairie de LA RIVIÈRE
Mardi 19 janvier 2010 de 9h30 à 12h
Mardi 2 février 2010 de 9h30 à 12h
Vendredi 19 février 2010 de 9h30 à 12h
- A la mairie de SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIÈRE
Lundi 18 janvier 2010 de 9h30 à 12h
Jeudi 4 février 2010 de 15h à 17h30
Vendredi 19 février 2010 de 15h à 17h30
Le Maire de LA RIVIÈRE : D. BEVLY
Le Maire de SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIÈRE : P. DUVERGER

OPTIMUM AVOCATS
SCPTITELER, A. ALLI & COUÉDO
10, rue Albert de Lapparent
75007 PARIS 7^{ème} : 01.46.05.76.94
Fax : 01.46.05.73.54
email : contact@optimum-avocats.net

Aux termes d'un acte SSP en date à Paris du 5 janvier 2010, enregistré le 18 janvier 2010 à POLICE ENREGISTREMENT SIE BORDEAUX (Canton bordelais) n°2010/107 cas n°22, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : S³ COURS GEORGES CLEMENCEAU
Forme : Société Civile Immobilière
Capital social : 200 euros, résultant d'apports en numéraire
Objet social : ACQUISITION, LOCATION, CESSION, ET GESTION TOUT BIENS ET DROITS IMMOBILIERS
Siège social : 53, Cours Georges Clemenceau 33000 BORDEAUX
Durée : 99 ans (quatre-vingt-dix-neuf ans)
Gérance : M. Julien ATTAL, 61 rue de Mexico 33200 BORDEAUX
Matière COUÉDO, 109 rue de Sévres 75006 PARIS Co-gérants statutaires pour une durée indéterminée.
La société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX
Pour avis, la Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 29 octobre 2009 enregistré à SIE DE LIBOURNE le 18 janvier 2010, Bordeaux n°2010/44 cas n°6, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile
Dénomination : SCI LE-CONTE MERCIER
Capital : 1 000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune
Siège social : 2 Thillet - 33330 SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES
Objet : achat, administration, location et gestion de tous actifs immobiliers.
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.
Apports : les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à 1 000 euros.
Gérance : M^{me} MERCIER Vinciane, demeurant 52 Moulin de Bignon 33450 SAINT-GEORGES-DE-CASTILLON
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Libourne.
Pour avis, la Gérance

TECHNIQUES ET AMENAGEMENT DU BUREAU - T.A.B.
Société Anonyme
Au capital de 40 000 €
12 avenue Georges-Clemenceau
33500 LIBOURNE
310 775 960 RCS Libourne

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LIBOURNE du 26 novembre 2009, la Société BILAN SOLUTION BUREAUTIQUE (B.S.B.), Société par Actions Simplifiée au capital de 61 700 €, siège social à CAMPS-SUR-L'ISLE (33600) 102 avenue de la République a fait apport à titre de fusion à la Société T.A.B. de tous ses éléments d'actif, sur la base des comptes arrêtés au 30 septembre 2009 pour une valeur de 194 407 € moyennant la prise en charge de l'intégralité de son passif, pour une valeur de 15 800 €, soit un apport net de 178 607 €.

A été prévu que toutes les opérations, actives et passives, réalisées par la Société B.S.B. entre la date ci-dessus et celle de la réalisation définitive de la fusion, seraient considérées comme faites pour le compte de la Société T.A.B.
Pour rémunérer cet apport, la Société T.A.B. a augmenté son capital de 23 800 € par création de 119 actions nouvelles de 200 € nominal, chacune, entièrement libérées, attribuées à l'actionnaire unique de la Société B.S.B. selon le rapport d'échange des actions de B.S.B. contre des actions T.A.B. fixés à : 1.
La prime de fusion s'élève à 54 717 €.
L'actionnaire unique a, en outre, décidé d'augmenter le capital d'une somme de 136 800 € pour le porter à 200 000 € par voie de prélèvement à due concurrence des comptes « prime de fusion » et « autres réserves » et création de 681 actions de 200 € chacune.
La fusion est devenue définitive le 30 décembre 2009, ainsi qu'il résulte des procès-verbaux des décisions des actionnaires uniques des Sociétés B.S.B. et T.A.B. ; la Société T.A.B. a la jouissance des biens à compter rétroactivement du 1^{er} octobre 2009.

II. Aux termes de ses délibérations du 30 décembre 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire B.S.B. a également décidé :
1. de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 30 décembre 2009 et de nommer en qualité de Président, Monsieur Jean-Claude COIFFARD, demeurant à CAMPS-SUR-L'ISLE (33600) 102 rue de la République et en qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Sébastien COIFFARD, demeurant à COUSTRAS (33220) lieu-dit « Millet » ;
2. de modifier l'article 2 relatif à la dénomination sociale qui devient « TECHNIQUES AMENAGEMENT BUREAUTIQUE » ; la rédaction de l'article 3 relatif à l'objet social, qui demeure toutefois inchangé, l'article 5 relatif à la durée de la société, porté à 99 ans et l'article 7 relatif au capital social, porté à 200 000 €.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de LIBOURNE.
Pour avis, Le Président

33 - Annonces légales et judiciaires - 4

333513
LES JARDINS DES LANDES
 Société civile de construction verte
 en cours de liquidation
 au capital de 1.525 Euros
 Siège social :
 20-24, avenue de Carteranno
 33608 PESSAC
 501 141 923 RCS BORDEAUX

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 décembre 2009, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat puis, prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS : BORDEAUX.

Pour avis

333509
LE PATIO DE MISTRAL
 Société civile de construction verte
 en cours de liquidation
 au capital de 1.525 Euros
 Siège social :
 20-24, avenue de Carteranno
 33608 PESSAC
 508 125 795 00013 RCS BORDEAUX

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 décembre 2009, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat puis, prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS : BORDEAUX.

Pour avis

333512
LE DOMAINE DE MARSELHA
 Société civile immobilière
 de construction verte
 en cours de liquidation
 au capital de 1.525 Euros
 Siège social :
 20-24, avenue de Carteranno
 33608 PESSAC
 504 537 317 00019 RCS BORDEAUX

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 décembre 2009, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat puis, prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS : BORDEAUX.

Pour avis

333514
LES TERRASSES DE LA GARONNE
 Société civile immobilière
 de construction verte
 en cours de liquidation
 au capital de 1.525 Euros
 Siège social :
 20-24, avenue de Carteranno
 33608 PESSAC
 503 707 515 00014 RCS BORDEAUX

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 décembre 2009, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat puis, prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS : BORDEAUX.

Pour avis

Nous informons nos Annonces qu'il n'est pas utile de confirmer par courrier leurs télécopies, car cela risque de faire double-emploi.

Nous acceptons leurs textes jusqu'au

MERCREDI 17 H
 pour la parution du vendredi.
 Télécopieur : 05.56.44.23.70

INSTITUTIONNELS

933252
COMMUNE D'AUDENGE
1^{er} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DES REVISIONS SIMPLIFIEES N° 2, N° 3, N° 4 ET N° 5
DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

- La révision simplifiée n° 2 du POS concerne la mise en compatibilité du POS pour permettre la réhabilitation du patrimoine bâti du domaine de Certes et de Graveyron.

- La révision simplifiée n° 3 du POS concerne la modification du règlement de la zone UG afin de permettre la réalisation d'une opération de logement social, sur les terrains délaissés de l'ancienne gare.

- La révision simplifiée n° 4 du POS concerne le déclassement partiel d'un espace boisé classé dans la zone UA sis square des Frères-Duvigneau afin de permettre la réalisation d'une opération de logement social.

- La révision simplifiée n° 5 du POS concerne le déclassement d'un espace boisé classé pour permettre la reconstitution et l'aménagement de l'entrée de ville Est.

L'enquête publique préalable aura lieu du lundi 11 janvier 2010 au mardi 9 février 2010 inclus.

Les dossiers et les registres sont consultables au Service Urbanisme de la mairie d'AUDENGE, du lundi au jeudi de 9 heures à 16 h 45, le vendredi de 9 heures à 15 h 45 et le samedi de 9 heures à 12 heures.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'AUDENGE, 24 ter, allée Ernest-De-Borissière 33980 AUDENGE.

Monsieur Pierre MASSEY, demeurant 22, rue de la Garenne 33740 à ARES, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur et recevra le public et ses observations à la mairie d'AUDENGE :

- Le lundi 11 janvier de 9 heures à 11 heures.
 - Le samedi 23 janvier de 9 heures à 12 heures.
 - Le samedi 30 janvier de 9 heures à 12 heures.
 - Le mardi 9 février de 9 heures à 12 heures.

Le Maire,
 Nathalie LE YONNE

933381
PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
- AVIS
CODE DE L'ENVIRONNEMENT (article L. 214-1 à L. 214-6)
AUTORISATION TEMPORAIRE POUR L'EXPLOITATION
DU FORAGE F2 sur la commune de BRACH
Pétitionnaire : Mairie de BRACH
 Par Arrêté Préfectoral n° 16 du 7 décembre 2009, la Commune de BRACH, Mairie, 33480 BRACH, est autorisée à :

Exploiter le forage F2 en vue de l'alimentation humaine.

Il est précisé la possibilité pour les tiers de consulter en Mairie le dossier technique déposé par le déclarant.

Pour le DRAF d'Aquitaine et DRAF de la Gironde,
 Pour le Directeur Départemental délégué de l'Agriculture et de la Forêt,
 Le Chef du Service Forêt-Environnement,
 Adjointeur de la Mission Inter-Services de l'Eau
 Paul GOURGARI

933398
PREFECTURE DE LA GIRONDE
CODE DE L'ENVIRONNEMENT
Protection du milieu aquatique
 Par arrêté préfectoral n° 09-566 du 15 octobre 2009, le préfet de la Gironde a autorisé, pour le compte du Conseil Général de la Gironde, la réalisation des travaux d'entretien des ouvrages hydrauliques sur l'île Nouvelle située sur les communes de BLAYE et de SAINT-GENES-DE-BLAYE.

Les personnes intéressées pouvant prendre connaissance du texte intégral de l'arrêté dans les mairies de BLAYE et de SAINT-GENES-DE-BLAYE ou à la préfecture de la Gironde.

933476
COMMUNE DE SAILLANS
Mise à l'enquête publique
du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté
 Par arrêté municipal en date du 21 décembre 2009, le Maire de SAILLANS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

A cet effet, Monsieur Desiré ESTAY, Magistrat de la Chambre Régionale des Comptes, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 18 janvier au 10 février 2010 aux jours et heures habituels d'ouverture.

La commissaire enquêteur recevra en mairie :

- le lundi 18 janvier de 13 h 30 à 16 h 30
 - le vendredi 5 février de 14 heures à 17 heures
 - le vendredi 19 février de 15 heures à 18 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de PLU arrêté pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront tenus en mairie.

Le Maire, Martine TILLET-FAURIE

933545
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
ELABORATION CARTES COMMUNALES
de LA RIVIERE
et de SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE

Les dossiers concernant les projets de cartes communales des communes de LA RIVIERE et de SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE seront soumis à l'enquête publique durant un mois, du lundi 18 janvier 2010 au vendredi 19 février 2010 inclus.

Un dossier sera déposé dans chacune des mairies de LA RIVIERE et SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre ou les adresser à M. le Commissaire Enquêteur, Mairie 33126 LA RIVIERE ou Mairie 33240 SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE, lequel les annexera au Registre.

Des performances seront assurées par la Commissaire Enquêteur, M. DAUBIGEON, afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :

- A la mairie de LA RIVIERE :
 Mardi 19 janvier 2010, de 9 h 30 à 12 heures
 Mardi 2 février 2010, de 9 h 30 à 12 heures,
 Vendredi 19 février 2010, de 9 h 30 à 12 heures.

- A la mairie de SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE :
 Lundi 18 janvier 2010, de 9 h 30 à 12 heures,
 Jeudi 4 février 2010, de 15 heures à 17 h 30,
 Vendredi 19 février 2010, de 15 heures à 17 h 30.

Le Maire de SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE, P. DUVERGER,
 Le Maire de LA RIVIERE, B. BELY

933122
COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
APPROBATION DE LA 4^e MODIFICATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que par délibération en date du 27 novembre 2009, le Conseil de communauté a approuvé la 4^e modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine de BORDEAUX.

Cette délibération est affichée aux sièges de la Communauté urbaine de BORDEAUX, esplanade Charles-de-Gaulle et des 27 mairies de son ressort pendant une durée d'un mois à compter du jeudi 24 décembre 2009.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié peut être consulté dans les 27 mairies et à la Communauté Urbaine de BORDEAUX, auprès de la Direction du Développement Urbain et de la Planification.

Vincent FELTESSE,
 Président de la Communauté urbaine de BORDEAUX

DIVERS

1233609
C.A.B. SA
 Cabinet
 d'Expertise Comptable
 et de Commissariat
 aux Comptes
 4, rue Mabry
 33340
 LESPARRE-MEDOC
 Tel. 05.56.41.84.91
 Fax 05.56.41.24.36
 cab-medoc@cab.
 experts-comptables.fr

TERRASSEMENT
LAURENT FERNANDEZ
 Société à responsabilité limitée
 au capital de 2.000 Euros
 Siège social : 8, route du Marquis
 33340 OUEVRAC
 RCS BORDEAUX 498 736 750

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2009, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Pour avis,
 La Gérance

1233457
"COULEURS SUCREES"
 Société à responsabilité limitée
 au capital de 5.000 Euros
 Siège social : 12, rue Georges-Barres
 33300 BORDEAUX (Gironde)
 499 343 051 RCS BORDEAUX

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2009, il résulte que :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis,
 Le représentant légal

1233561
MEGADECO
 Société à responsabilité limitée
 au capital de 2.000 Euros
 Siège social :
 Zone Aménagement 5 Grand Champs
 33230 LES PEINTURES
 LIBOURNE B 504 726 407

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2009, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE.

Pour avis

Suite en rubrique

ABONNEZ-VOUS !

33 - Annonces légales et judiciaires - 3

PREFECTURE DE LA GIRONDE

Bureau de l'Environnement ENQUÊTES PUBLIQUES

Forage d'eau « F2 » commune de PODENSAC
Des enquêtes publiques conjointes et simultanées sont prescrites du 18 janvier 2010 au 3 février 2010, sur le commune de PODENSAC afin d'autoriser le prélèvement d'eau souterraine à partir du forage « F2 » sur la commune de PODENSAC, et déclarer d'utilité publique ce prélèvement d'eau destiné à la distribution d'eau potable au public et de déclarer d'utilité publique les périmètres de protection institués autour de ce forage.

Le demandeur est le Syndicat des Eaux et d'Assainissement de PODENSAC VIRELADE.

Un dossier d'enquête sera mis à disposition du public à la mairie de PODENSAC, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où les intéressés pourront en prendre connaissance et inscrire leurs observations sur un registre d'enquêtes.

M. Gilbert GUERIN, commissaire-enquêteur ou son suppléant M. Jean-Maurice LESBACHES se tiendra à la disposition du public à la Mairie de PODENSAC :
- lundi 18 janvier 2010 de 10 heures à 12 heures ;
- jeudi 26 janvier 2010 de 14 heures à 16 heures ;
- mercredi 3 février 2010 de 10 heures à 12 heures.

Les observations pourront également être adressées par lettre à la mairie de PODENSAC, à l'attention du commissaire-enquêteur.

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

Bordeaux-Aéroport

Communes du HAILLAN et de MERIGNAC

Installation d'un périmètre de prise en considération

au titre de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme
Le public est informé que, par délibération n° 2009/0057 en date du 18 décembre 2009, le Conseil de Communauté a décidé du principe d'instituer un périmètre de prise en considération au titre de l'article L. 111-10 du Code de l'Urbanisme, pour le projet Bordeaux-Aéroport sur les communes du HAILLAN et de MERIGNAC.

Cette délibération sera affichée aux sièges de la Communauté Urbaine de BORDEAUX, esplanade Charles-de Gaulle, et des mairies du HAILLAN et de MERIGNAC pendant une durée d'un mois à compter du vendredi 22 janvier 2010.

Le Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX,
Vincent FELTESSE

AVIS AU PUBLIC Commune d'ARCACHON

Enquête publique pour le déclassement du domaine

public dans le domaine privé communal de la voirie

communale VC n° 219 dénommée Rue Josephine

Par arrêté n° 20 en date du 14 janvier 2010, Monsieur le Maire d'ARCACHON a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclassement du domaine public dans le domaine privé communal de la voirie communale VC n° 219 dénommée « Rue Josephine » d'une superficie de 344 m².

A cet effet, Monsieur Jean-Pierre LAJAUNIE, demeurant 62-64, boulevard Louis-Lignon a été désigné comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie d'ARCACHON, du 10 février 2010 au 26 février 2010, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public en Mairie :

- le mercredi 10 février 2010 de 14 heures à 17 heures ;
- le mardi 16 février 2010 de 14 heures à 17 heures ;
- le vendredi 26 février 2010 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de déclassement du domaine public dans le domaine privé communal de la voirie communale VC n° 219 dénommée « Rue Josephine » pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie au service Urbanisme (1^{er} étage du Centre Administratif).

Elles peuvent également être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ELABORATION CARTES COMMUNALES de LA RIVIERE et de SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE

Les dossiers concernant les projets de cartes communales des communes de LA RIVIERE et de SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE seront soumis à l'enquête publique durant un mois, du lundi 18 janvier 2010 au vendredi 19 février 2010 inclus.

Un dossier sera déposé dans chacune des mairies de LA RIVIERE et SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre ou les adresser à M. le Commissaire Enquêteur, Mairie 33126 LA RIVIERE ou Mairie 33240 SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE, lequel les annexera au Registre.

Des permanences seront assurées par le Commissaire Enquêteur, M. DAUBIGEON, afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :

- A la mairie de LA RIVIERE
Mardi 19 janvier 2010, de 9 h 30 à 12 heures
Mardi 2 février 2010, de 9 h 30 à 12 heures
Vendredi 19 février 2010, de 9 h 30 à 12 heures
- A la mairie de SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE
Lundi 18 janvier 2010, de 9 h 30 à 12 heures
Jeudi 4 février 2010, de 15 heures à 17 h 30
Vendredi 19 février 2010, de 15 heures à 17 h 30.

Le Maire de SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE, P. DUVESSEY,
Le Maire de LA RIVIERE, D. BEYLL

MODIFICATIONS DE STATUTS

233111 AMERICAN LIBERTY CARS

SARL au capital de 10.000 €
Siège social : 128, rue de la Boétie
75008 PARIS
501 362 727 RCS PARIS

L'assemblée générale du 12/01/2010 a décidé de transférer le siège social de la société au 34 bis, avenue de Mirande 33000 BORDEAUX, à compter du 01/02/2010.

Général : Mme BRAU Marie-José, 25, rue André-Tamize 33000 BORDEAUX.
Radiation au RCS de PARIS et réimmatriculation au RCS de BORDEAUX.

233138 SCI DU PLANIN-DESSUS

Société civile immobilière
au capital de 115.000 €
Siège social : 65, rue de Beauvais
53000 LAVAL
491 070 765 RCS LAVAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2009, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société :

- du 65, rue de Beauvais 53000 LAVAL
au 34, avenue d'Embercy 33870 VAYRES.

La société a pour objet :

- l'acquisition, la vente, la gestion l'administration et l'exploitation sous toutes ses formes par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non-bâti dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;
- l'aménagement des biens, leur mise en valeur ;
- et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini pourvu que ces opérations ne soient pas de nature à porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.

La durée de la société est de 99 années.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

233135 « IMMOBILIER D'AQUITAINE. SARL à

associé unique au capital de 200 €.
Siège social : 72, rue Marcelin-Jourdan
33000 BORDEAUX, 505 226 670 RCS BORDEAUX.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 2010, il a été décidé à compter de ce jour de transférer le siège social du 72, rue Marcelin-Jourdan 33000 BORDEAUX à l'adresse suivante 55, rue du Jardin-Public 33000 BORDEAUX, l'article 4 des statuts a été mis à jour en conséquence. Le Gérant associé unique.

233360 « MIMO AQUITAINE

SA à Directeur
et Conseil de Surveillance
au capital de 9.443.038 Euros
Siège social :
21, cours du Maréchal-Foch
33000 BORDEAUX
377 925 300 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 16 novembre 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a pris les décisions suivantes :

- Constatation de la démission de Monsieur François AUDIBERT de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance en date du 01 juillet 2009 ;
- Modification de l'article 7.2 des statuts de la manière suivante :
Seule l'Assemblée Générale Extraordinaire est compétente pour décider ou autoriser la réduction du capital social ;
- Modification de l'article 20 des statuts de la manière suivante :
Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directeur.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-58 alinéa 2 du Code de Commerce, l'autorisation du Conseil de Surveillance est requise pour :

- La cession d'immeubles par nature ;
- La cession totale ou partielle de participations ;
- La constitution de sociétés ;
- Les cautions, aval et garanties.

En outre, le Conseil de Surveillance autorise les emprunts bancaires de la Société (prêt et découverts bancaires) sans limitation de montant.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut décider la création en son sein de commissions dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, il reçoit un rapport présenté par le Directeur.

Après la clôture de chaque exercice et dans les trois mois qui suivent, le Directeur lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels.

Le Conseil de Surveillance présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directeur, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Pour avis

233070 LE DOMAINE DES DUNES

Société civile de construction vente

transformée en

Société en Nom Collectif

au capital de 1.525 Euros

Siège social :

20-24, avenue de Canteranna
33608 PESSAC CEDEX

511 532 754 RCS BORDEAUX

MODIFICATION DE FORME SOCIALE

L'assemblée générale extraordinaire du 5 janvier 2010, statuant à l'unanimité des associés, a décidé la transformation à cette date de la Société en Société en Nom Collectif. Cette transformation entraîne la publication des mentions modificatives suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société Civile de Construction Vente.

Nouvelle mention : Société en Nom Collectif.

Objet social :

Nouvelle mention : La promotion immobilière (...).

- L'activité de lotisseur et de marchand de biens.

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Pour avis

233071 MARIA LISA

Société civile de construction vente

transformée en

Société en Nom Collectif

au capital de 1.525 Euros

Siège social :

20-24, avenue de Canteranna
33608 PESSAC CEDEX

500 026 166 RCS BORDEAUX

MODIFICATION DE FORME SOCIALE

L'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2009, statuant à l'unanimité des associés, a décidé la transformation à cette date de la Société en Société en Nom Collectif. Cette transformation entraîne la publication des mentions modificatives suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société Civile de Construction Vente.

Nouvelle mention : Société en Nom Collectif.

Objet social :

Nouvelle mention : La promotion immobilière (...).

- L'activité de lotisseur et de marchand de biens.

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Pour avis

Suite en rubrique

233073

SARL TIMMO

Siège : 2, allée Saint-Joseph
33140 VILLENAVE-D'ORNON
Capital 2.000 Euros
RCS BORDEAUX 517 678 777

Aux termes d'une AGE en date à BORDEAUX du 12/01/2010, enregistrée au SIE de BORDEAUX-CENTRE le 13/01/2010 bordereau n° 2010/71 case n° 7.

L'associé unique a décidé une augmentation de capital de 1.000 Euros par apport en numéraire, pour porter le capital à 2.000 € par ordonnance de 100 parts sociales de 10 € chacune entièrement libérées et numérotées de 101 à 200, avec modification des articles 2-1 et 2-2 des statuts de la façon suivante.

Article 2-1-APPORTS

a) APPORTS EN NUMERAIRE

Ancienne mention : Les associés dont les noms suivent apportent à la société, savoir :

- M. TROUSLARD la somme de 1.000 Euros.

Cette somme a été déposée par l'associé, conformément à la loi, à la banque : SBIC VILLENAVE-D'ORNON.

Nouvelle mention : Les associés dont les noms suivent apportent à la société, savoir :

- M. TROUSLARD la somme de 2.000 Euros.

Cette somme a été déposée par l'associé conformément à la loi à la banque SBIC VILLENAVE-D'ORNON.

Article 2-2 CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social s'élève à 1.000 Euros. Il est divisé en 100 parts sociales numérotées de 1 à 100 intégralement libérées ; souscrites en totalité par l'associé unique : Monsieur TROUSLARD 100 parts numérotées de 1 à 100.

Nouvelle mention : Le capital social s'élève à 2.000 Euros. Il est divisé en 200 parts sociales numérotées de 1 à 200 intégralement libérées, souscrites en totalité par l'associé unique.

- Monsieur TROUSLARD 200 parts numérotées de 1 à 200.

Pour avis,
Le Gérant

233684 OUVRAGES ET FINITIONS TECHNIQUES DU BATIMENT

Société à responsabilité limitée

au capital de 100.000 Euros

Siège social : ZA D'ESTIGEAC

5, rue Daniel-Biqu

33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE

487 989 337 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 17 juillet 2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission d'un des gérants, Monsieur Thierry BLANQUE et n'a pas pourvu à son remplacement.

La Gérance

233688 « ART INTERNATIONAL EFFETS SPECIAUX » en abrégé « A.I.E.S. »

SARL au capital de 100.000 €

Siège : 110, quai des Chartrons

33000 BORDEAUX

418 485 718 RCS BORDEAUX

L'Assemblée du 21 décembre 2009 a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- le transfert du siège social ;
- l'augmentation du capital social de 20.000 € à 100.000 € par incorporation de réserves ordinaires.

Anciennes mentions :

Siège social : La Taula 24130 MONFAUCON.

Capital social : 20.000 €.

Nouvelle mention :

Siège social : 110, quai des Chartrons 33000 BORDEAUX.

Capital social : 100.000 €.

RCS BERGERAC et BORDEAUX.



ÉLABORATION de la CARTE COMMUNALE

ENQUÊTE PUBLIQUE

~~~~~

### CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

~~~~~

Le Maire de la commune de SAINT GERMAIN DE LA RIVIERE (Gironde)
certifie :

- Avoir affiché du 22 décembre 2009 au 19 février 2010 inclus, en la forme habituelle, à la porte de la mairie et aux lieux accoutumés, l'arrêté en date du 21 décembre 2009 prescrivant l'enquête publique sur le projet de carte communale.
- Avoir joint le 18 janvier 2010, avant l'ouverture de la mairie, au dossier d'enquête, les journaux contenant la mention relative à la première insertion ainsi qu'un exemplaire du bulletin communal publié en décembre 2009 contenant également un article annonçant cette enquête publique.
- Avoir joint au dossier, dès sa parution, les journaux contenant la 2^{ème} insertion relative à l'enquête publique.

Fait à Saint Germain de la Rivière, le 19 février 2010

Le Maire,


Philippe DUVERGER



Mairie de Saint Germain de La Rivière
2, Place de la mairie – 33240
Tél. / Fax : 05 57 84 47 60

CONCLUSIONS ET AVIS

2 pages

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE LA RIVIERE

**Enquête publique relative au projet d'élaboration
de la carte communale de la commune**

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire de SAINT GERMAIN de la RIVIERE en date du 21 décembre 2009 prescrivant une enquête publique sur le projet de Carte Communale de la commune ;

Vu l'ensemble des textes visés dans cet arrêté ;

Vu le dossier d'enquête dont la totalité des pièces a été visée par ses soins ;

Vu la délibération du 5 avril 2007 du Conseil municipal de la commune de Saint Germain de la Rivière décidant la prescription d'une carte communale ;

Vu le dossier présenté à l'enquête publique ;

Vu notre rapport en date de ce jour rapportant l'ensemble des constatations effectuées à l'occasion de ladite enquête ;

Considérant que le Commissaire-enquêteur – qui n'a qu'un rôle consultatif – a pour mission de recueillir les observations tant écrites qu'orales des intéressés sur le projet soumis à l'enquête publique, de les analyser, de se prononcer sur leur bien fondé - par des conclusions motivées et de donner un avis personnel sur le sujet ;

Considérant que le dossier mis à la disposition du public à la mairie, est explicite et compréhensible ;

Considérant que toute personne intéressée a pu disposer d'informations suffisantes et formuler le cas échéant ses observations ;

Considérant que les dispositions prescrites ont été exécutées dans des conditions satisfaisantes, y compris l'information du public par voie de presse et d'affichage, qu'aucun incident ne s'est produit, que la procédure peut donc être regardée comme normale à tous égards ;

Considérant que le projet prend bien en compte le respect de l'environnement par :

- la préservation des paysages ruraux caractérisés par un bâti ancien de châteaux ou domaines,
- la préservation des milieux naturels, ZNIEFF et Nature 2000, les espaces boisés et les espaces viticoles ;
- les zones de carrières et d'effondrement indiquées ;

Considérant que le dossier n'appelle pas d'autres remarques de notre part ;

Pour ces motifs, constatant que rien ne s'oppose à entériner le projet de carte communale de la commune de SAINT GERMAIN de la RIVIERE soumise à la présente enquête publique, nous, commissaire enquêteur émettons un avis favorable.

Telles sont mes conclusions au terme de l'enquête qui m'a été confiée.

Fait à Libourne, le 25 février 2010

le commissaire-enquêteur

